

COMPTE RENDU

De l'assemblée générale annuelle des membres de la section locale 470 du SEFPO tenue le 8 novembre 2006 au E-1070 à l'amphithéâtre technologique de la Cité collégiale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président, Fernand Bégin, déclare l'assemblée ouverte à 16 h 12. Il souhaite la bienvenue aux membres du personnel scolaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain Michaud et appuyé par Félix da Matha Sant'Anna que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2006

Il est proposé par Serge Tessier et appuyé par Alain Poirier que le compte rendu soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS EN DÉCOULANT

4.2 Collège des Grands Lacs et le mouvement *Notre collège*

Lors de l'assemblée divisionnaire du mois d'octobre 2006, la présidente du SEFPO, Leah Casselman, s'est exprimée une dernière fois sur ce dossier afin de le clore. Le SEFPO a perdu cette cause. Le collège Boréal ainsi que La Cité collégiale desservent maintenant tout le territoire ontarien pour l'enseignement aux francophones. Les deux établissements scolaires se doivent de travailler en collaboration.

4.3 Questionnaire de rétroaction du personnel scolaire versus personnel cadre

Ce point est à l'ordre du jour à 12.2.5.

4.4 Dernière restructuration à La Cité collégiale

Ce point est réglé.

12.1.1 Arbitrage exécutoire

Ce point est à l'ordre du jour à 12.1.2.

12.1.2 Campagne du SEFPO re syndicalisation du personnel scolaire à temps partiel et à période limitée

Le président fait un suivi en mentionnant que Benoit Dupuis et Nathalie Gagnon ont participé à une réunion le 30 mai 2006 à la place Ben Franklin à Nepean.

Ce point est également à l'ordre du jour à 12.1.2.

12.2.1. Temps supplémentaire (griefs individuels) Retour au travail- demande de paiement des heures supplémentaires

Ce point est à l'ordre du jour à 12.1.1.

12.2.2. Paie de vacances : effets allégués des 14 jours de grève sur les vacances

Ce dossier est réglé.

13.1 Protocole sur la dotation de postes à temps plein : personnel scolaire

Ce point est à l'ordre du jour à 12.2.6.

13.2 Postes de coordonnateur- coordonnatrice à pourvoir

Les postes ont tous été pourvus.

13.3 Prolongement de la période d'essai occasionné par les 14 jours de grève

Ce point est à l'ordre du jour à 12.1.4.

5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE (A/S FERNAND BÉGIN)

Le président mentionne que la trésorière, étant en congé de maladie, il présentera son rapport. Le rapport couvre la période de la grève, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 30 juin 2006.

Le rapport est joint au procès-verbal. Il y a des dépenses qui ont été encourues par la grève (imprimante, etc.) et ces dernières n'étaient pas prévues tout comme le fait que le collègue n'a pas respecté le protocole d'entente sur le dotation (cotisations locales et provinciales de moins).

Le président mentionne que le syndicat provincial a payé la majeure partie des factures relatives à la grève.

Il est proposé par Micheline Héroux et appuyée par Laurent Benoît d'adopter le rapport de la trésorière tel que présenté.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS : vérification comptable pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin

Les vérificateurs étant absents, il n'y a pas eu de rapport verbal.

7. Correspondance

Sans objet.

8. Initiation des nouveaux membres

Sans objet.

9. Brefs rapports des dirigeants (comités, etc.)

Responsable en chefs des griefs :

À la suite d'un grief syndical concernant les congés de maladie, il y a eu une journée d'arbitrage. La partie syndicale et la partie patronale, après cette journée, ont réussi à s'entendre à la satisfaction des deux.

En novembre, il y a une journée d'arbitrage car un membre, à la suite d'une décision du GRCT, a décidé de référer son cas à l'arbitre de la charge de travail.

Le président rappelle aux membres que le jugement de l'arbitrage de Benoit Dupuis a été publié dans *Entête*.

Il est proposé par Félix da Matha Sant'Anna, appuyé par Alain Michaud, de recevoir le rapport verbal du responsable en chef des griefs tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Représentant du GRCT :

Après une rentrée tumultueuse, et ce selon les dires de la partie patronale, les problèmes majeurs ont été tributaires du nouveau système informatique SCORPA. En ce qui concerne le temps supplémentaire, les chiffres de la première semaine étaient inconnus à cause de SCORPA et ceux de la deuxième semaine ne concordaient pas avec les chiffres fournis par les différents professeurs en calculant le nombre d'étudiants dans leur salle de classe et leur FCT. Il y a eu un rappel auprès des professeurs pour qu'ils vérifient le rapport des heures supplémentaires affiché dans leur département afin de s'assurer que l'information fournie par le collègue reflète leur réalité en salle de classe. S'il y a des divergences, les professeurs doivent en aviser leur direction ainsi que fournir l'information au syndicat. Selon une entente avec la partie syndicale, à chaque lundi, on doit retrouver sur les babillards dans les départements, un rapport indiquant les noms des professeurs qui sont en temps supplémentaire. Un membre suggère que l'on devrait obtenir le détail des calculs pour le temps supplémentaire. La demande a été entendue.

Il est proposé par Michaël Dumoulin, appuyé par Guy Dalbec de recevoir le rapport verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Nomination et/ou élections des représentants du CEL

Sans objet.

11. Nominations et/ou élections des délégués, déléguées et substituts

Sans objet.

12. QUESTIONS À L'ÉTUDE

12.1 Provinciales

12.1.1 Arbitrage des griefs individuels Re. Temps supplémentaire Re. : scolaire des CAAT

Un communiqué de Ted Montgomery a été déposé dans les pigeonniers des membres du personnel scolaire concernant l'arbitrage des griefs individuels. Le raisonnement du collègue, au retour de la grève, était de nous dire de couper et de récupérer l'essentiel. En ce qui concerne la section locale 470, quelques membres ont compilé très précisément le temps supplémentaire occasionné par le retour de la grève. C'est un arbitre indépendant qui sera responsable de traiter les dossiers. Ce dernier attend que tous les documents lui soient acheminés avant de débiter son travail d'analyse.

Les membres discutent :

- De la possibilité de soumettre des griefs pour un contenu de cours qui n'a pas été vu à la session d'hiver 2006 et cela a engendré une surcharge de travail à l'automne 2006, car les étudiants n'avaient pas eu accès à du contenu obligatoire pour le cours en question. Cela provoque évidemment des répercussions sur la matière enseignée à l'automne et sur les objectifs d'apprentissage du cours.
- Du temps qu'ils ont dû allouer pour préparer des exercices supplémentaires pour que le cours soit présenté en accéléré.

12.1.2 Campagne du SEFPO : création d'une association provinciale des t. partiel et p. limitée

Une association provinciale des employés à temps partiel et à période limitée doit voir le jour à Toronto le 17, 18 et 19 novembre. Il s'avère intéressant de rappeler que l'Ontario est la seule province qui ne permet pas à cette catégorie d'employés le droit à la syndicalisation. Roger Couvrette, un professeur du collège Algonquin, est très actif pour la mise sur pied de cette association. La Cité collégiale sera également représentée à Toronto.

12.1.3 Programme retour au travail

Ce dossier n'est pas encore tout à fait réglé. Le collège appelle ce programme une directive. Le syndicat du personnel scolaire veut faire en sorte que le collège applique intégralement le rapport Mercer.

12.1.4 Prolongement de la période d'essai suite à la grève.

Le collègue avait le droit de prolonger la période d'essai de 14 jours ouvrables et il s'est prévalu de son droit. Ainsi, ce point a été apporté au patronal syndical pour discussion

concernant la lettre émise par les Ressources humaines pour mentionner aux membres que leur période d'essai serait prolongée. Cette façon d'agir semble s'inscrire dans une dynamique négative à leur égard.

12.2 Locales :

12.2.1 Arbitrage : griefs individuels du personnel scolaire de LCc. Re. Temps supplémentaires.

Ce point a été discuté précédemment.

12.2.2 Heure additionnelle Re Aide normale individualisée : proposition du syndicat

Auparavant, nous avions 3 heures pour l'aide normale individualisée. Avec la nouvelle convention collective, nous avons maintenant droit à 4. Il faut toutefois se rappeler que la convention mentionne que c'est un minimum et non un maximum.

La question d'équité est également soulevée au GRCT en ce qui concerne le fait qu'un prof. a sur son formulaire de charge de travail 225 étudiants et qu'un autre prof. en a 80 et ils reçoivent tous les deux le même nombre d'heures complémentaires allouées pour rencontrer leurs étudiants. En ce sens, le paradoxe qui est relevé c'est l'équité par rapport à la persévérance scolaire.

Les membres discutent aussi du peu de temps accordé au FCT pour le travail de collaboration entre les professeurs d'un secteur. Par exemple, une direction alloue 15 minutes par semaine pour que les professeurs puissent se rencontrer et travailler ensemble. Encore ici, la question de persévérance aux études est remise en question.

La démarche logique serait que les professeurs d'un secteur se rencontrent et discutent de cette problématique et revendiquent ensemble un nombre d'heures plus décent pour des réunions d'ordre pédagogique (projets, collaboration, etc.).

12.2.3 Évaluation du personnel scolaire – document remis aux professeurs au début du semestre

Le Collège remet aux membres du personnel scolaire un document pour les informer des différentes étapes qu'ils devront franchir durant leur programme d'évaluation. Le syndicat du personnel scolaire s'interroge sur la teneur de cette lettre car ce n'est pas l'entente qu'il avait avec la partie patronale. Cette lettre indique que l'évaluation du personnel scolaire est pour le guider dans ses activités de perfectionnement professionnel. Le questionnaire permettrait en ce sens d'orienter le perfectionnement professionnel en fonction des observations de l'administration. Le syndicat du personnel scolaire abordera ce point sous peu lors d'une réunion patronale, syndicale.

12.2.4 Le Mieux être au travail (Shepell)

L'exécutif a rencontré la firme Shepell lors d'une présentation. Cette firme offre divers services et le collège paie pour que ses employés puissent en bénéficier.

12.2.5 Sondage questionnaire – rétroaction pour les cadres

Le syndicat du personnel scolaire demande depuis quelques années d'avoir l'opportunité de donner sa rétroaction au personnel cadre au même titre que les étudiants qui remplissent le questionnaire de rétroaction.

Ce questionnaire de rétroaction pour les cadres apparaît dans le plan d'activités des dernières années. L'exécutif a rencontré avec les ressources humaines des représentants de la firme Compustat. Ces derniers ont remis une ébauche du questionnaire proposé par le Collège afin que l'exécutif puisse étudier la formulation des questions et son objectif.

L'exécutif devrait avoir une rencontre prochainement avec les intervenants pour donner ses commentaires et ses corrections.

12.2.6 Protocole d'entente sur la dotation des postes pour le personnel scolaire (pour information)

Le nombre de membres du personnel scolaire est présentement de 192.
En Janvier 2007, le protocole stipule que ce dernier doit être à 198.

13. AUTRES QUESTIONS

13.1 Projets pilotes

Ce type de projet a été décrié par les membres de la partie syndicale à la table provinciale des négociations et pourrait s'avérer un élément majeur de division au sein du personnel scolaire. Le syndicat voit d'un très mauvais œil le recours à de tels projets.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pierre St-Gelais propose la levée de l'assemblée à 18 h 20. Félix da Matha Sant'Anna appuie la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

